

L'avenir des doctorants est aussi en dehors des universités

Une thèse analyse le parcours des doctorants francophones. Ils sont de plus en plus nombreux. Mais aussi de plus en plus nombreux à travailler ensuite hors universités.

ÉRIC BURGRAFF

Toujours plus haut... Avec l'inflation du niveau d'études - il faut davantage de qualifications aujourd'hui qu'hier pour s'insérer dans la société - le doctorat attire de plus en plus de candidats. Corollaire de l'opération, l'objectif du troisième cycle universitaire a changé de paradigme. Alors qu'historiquement, il était surtout destiné à repro-

duire les corps académiques, il irrigue aujourd'hui toutes les couches de la société : l'enseignement supérieur bien sûr, mais également le secteur public et les entreprises privées. Dans ce contexte, comment évoluent les quelque 800 docteurs produits chaque année par les universités francophones ? C'est ce qu'a cherché à comprendre Nathan Gurnet, chercheur à l'UCLouvain. Il a, sous la direction du professeur Bernard Fusulier, consacré une thèse à ce sujet, s'intéressant à l'existence d'un choc de cultures entre les milieux académiques et les secteurs privés/publics.

1

Un marché académique saturé

Un constat d'abord : entre 1996 et 2014, le nombre de doctorants hébergés par les universités a pratiquement doublé, passant de 3.592 à 6.444 inscrits en troisième cycle. Logiquement, le nombre de doctorats délivrés annuellement a suivi une courbe de même facture : de 477 en 1997 à 791 en 2014. Comme autant de

professeurs d'université en puissance ? Que nenni, en 20 ans, l'évolution de l'emploi dans la corporation présente un encéphalogramme plat, à tout le moins pour ce qui concerne le cadre (les assistants et les professeurs). Le seul secteur qui recrute encore est celui des scientifiques hors cadre (les boursiers ou les chercheurs employés via des fonds de financement externes). D'autre part, le temps sous contrats temporaires. Dit autrement, le marché académique est plus que saturé.

2

Pourquoi cette inflation de doctorants ?

On est ici à la croisée de plusieurs phénomènes. D'abord, la démocratisation de l'accès au supérieur a enflé le nombre d'étudiants, donc aussi le nombre de ceux qui se destinent au doctorat. Ensuite, en lien avec l'augmentation du niveau d'études, le doctorat, diplôme le plus élevé dans l'espace de qualification, attire de plus en plus de monde, un phénomène encouragé par l'Europe, qui pousse sur la société de la connaissance. Enfin, la course aux « rankings » encourage la production de publications scientifiques. Le tout sans compter que les doctorants - qui cumulent souvent avec des tâches d'assistant - constituent une main-d'œuvre « à bon compte » dans un secteur sous contrainte financière sévère depuis deux décennies.

3

L'orientation professionnelle des doctorants

L'intérêt de la recherche de Nathan Gurnet, c'est d'avoir analysé le parcours de 268 doctorants en distinguant ceux qui ont une carrière universitaire, ceux qui suivent une carrière hors universités et ceux qui avancent sur fonds propres. Les premiers (assistants et bénéficiaires d'une bourse de recherche) représentent 59 % des inscrits en troisième cycle, les deuxièmes (contrats de recherche financés avec le secteur public ou privé) en représentent 29 %, alors que plus d'un candidat sur dix (11 %) poursuit une thèse sans rémunération. Comment évolue leur situation une fois le titre de docteur acquis ? La présente thèse met en lumière trois phénomènes.

Le type de carrière postdoctorale d'abord : 39 % décrochent un job, le plus souvent temporaire, dans l'enseignement supérieur (chargé de cours, recherche postdoctorale), 46 % ont accès à une carrière dans le privé ou dans la fonction publique, tandis que 16 % sont dans une situation précaire (sans emploi ou alternance régulière d'emploi et de non-emploi).

Ensuite, l'accès à l'emploi une fois la



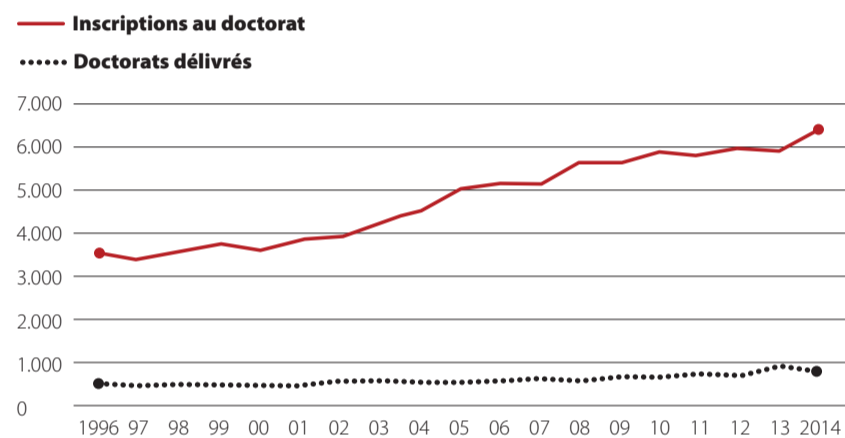
thèse en poche : un mois après, 77 % sont au travail ; à un an de la thèse, ils sont 89 % à l'être ; au bout de 18 mois, le taux d'emploi atteint les 93 %.

Enfin, la thèse analyse les interactions entre le parcours de doctorant et l'emploi : parmi les candidats qui ont bénéficié d'un contrat universitaire, 61 % se retrouvent dans cette position en tant que chargé de cours, chargé de cours payé à l'heure ou chercheur. Ceux dont le parcours doctoral a été (partiellement) financé par le privé ou le public sont 73 % à rester dans la branche. Quant aux quelques étudiants qui ont fait leur thèse sur fonds propres, ils se retrouvent eux aussi le plus souvent dans le privé (dans 65 % des cas) mais ont plus de chance que les autres d'alimenter la catégorie « sans emploi ou emploi instable » (plus d'un sur quatre).

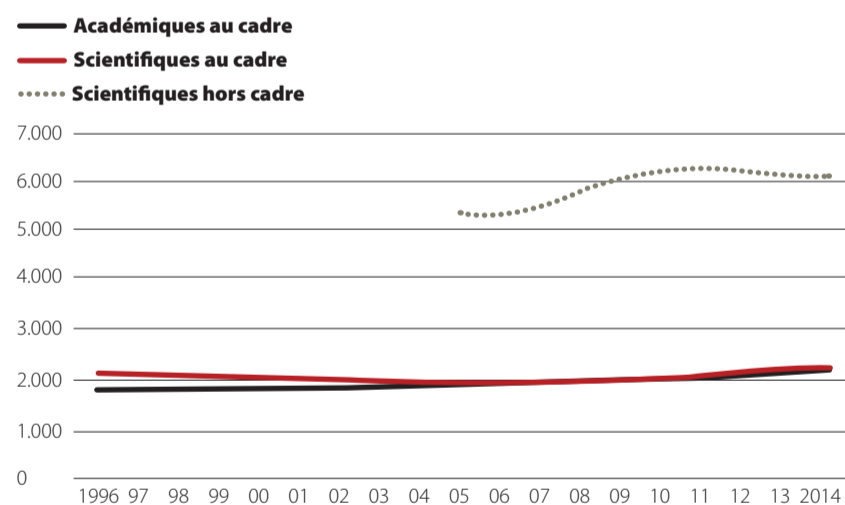
« On remarque, conclut le professeur Bernard Fusulier et le chercheur Nathan Gurnet, une reproduction importante entre les carrières pré et postdoctorales. Si les doctorants sous fonds propres accèdent majoritairement à des carrières postdoctorales en dehors de l'université, ils sont proportionnellement plus nombreux à se retrouver dans des situations de précarité. »

Un doctorat ne mène plus uniquement au métier de professeur d'université ou d'assistant. © BRUNO DALIMONTE.

Le nombre de doctorants a presque doublé en vingt ans en Fédération Wallonie-Bruxelles



L'emploi pérenne des docteurs n'augmente quasiment pas en vingt ans



l'expert « Les doctorants mobilisent énormément de compétences »

ENTRETIEN

E.B.

Bernard Fusulier, directeur de recherches au FNRS et professeur de sociologie à l'UCLouvain, revient sur les conséquences du marché académique saturé pour les étudiants et pour les universités.

Quel avenir pour les doctorants qui rêvent d'une carrière de professeur ?

La question de l'insertion professionnelle des docteurs nouvellement proclamés est réelle. Les universités et les responsables politiques en sont conscients. Ils se disent qu'il faut valoriser ces compétences scientifiques mais aussi plus générales : les langues, la capacité d'initiative, l'autonomie dans le travail, la rigueur dans le raisonnement...

Faut-il différencier le parcours selon la carrière envisagée ?

Celui qui veut poursuivre une carrière académique a intérêt à se construire un

réseau, à fréquenter les lieux prestigieux du secteur, à publier régulièrement... Mais s'il veut maximiser ses chances de poursuivre dans le privé ou le public, il a intérêt à se créer un réseau complémentaire hors universités. Chaque université a des groupes de sensibilisation à ces questions, les deux types d'orientation professionnelle ne répondant pas aux mêmes exigences.

Ce phénomène interroge aussi les objectifs de recherche...

De manière historique, le doctorat est axé sur la recherche fondamentale (la science pour la science) et sur la reproduction des académiques. Aujourd'hui, il s'oriente plus vers la recherche appliquée. Le Conseil des recteurs craint cependant que cela se fasse au détriment de la recherche fondamentale. Cela étant, le fonctionnement actuel du doctorat questionne les missions de l'université, qui a bien conscience qu'elle produit beaucoup de hauts diplômés

mais ne peut les absorber tous. Elle doit sensibiliser à la manière de valoriser ces compétences ailleurs.

Et valoriser aussi, sur le principe, ce type de carrière ?

Il existe en effet une forme d'élitisme universitaire considérant que valoriser son doctorat hors du sériel, ce n'est pas très noble... Nous sommes en fait au croisement d'un double stéréotype. L'un est partagé par certains doctorants : travailler en dehors de l'université, c'est plus intéressant, c'est guidé par le profit ou contrôlé par le politique. L'autre est partagé par le privé ou le public : les doctorants ne seraient pas tout à fait des professionnels, ils seraient des étudiants retardés, qui s'intéressent à des choses futiles... En réalité, ces deux représentations sont partiellement erronées car les doctorants mobilisent énormément de compétences dont le monde professionnel hors universités a besoin.



Bernard Fusulier.

© DR.

AVIS A LA POPULATION REUNION D'INFORMATION PREALABLE DU PUBLIC

La société anonyme ATENOR, dont le siège social est situé Avenue Reine Astrid 92 à 1310 La Hulpe, introduira prochainement une demande de permis unique concernant un projet de 219 logements et 378 parkings sur le site des anciennes papeteries de La Hulpe sis rue François Dubois à 1310 La Hulpe.

Le projet intègre également la modification des berges et du lit du cours d'eau l'Argentine, traversant le site du projet.

Le projet se situe sur les parcelles cadastrées à La Hulpe, section B, n° 21y5, 25a2, 25e2, 65k, 67r2, 71p2, le tout pour une superficie totale de 4.6305 ha.

Conformément à la législation en vigueur, ce projet doit faire l'objet d'une ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Dans le cadre des dispositions légales relatives à la participation du public en matière d'environnement, toute personne intéressée est invitée à participer à la réunion d'information préalable qui aura lieu

LE JEUDI 25 AVRIL 2019 À 18H30
À SALLE PLÉNIÈRE IMBUA
CHAUSSEE DE BRUXELLES 135A, 1310 LA HULPE.

Cette réunion d'information a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la personne suivante : ARIES Consultants - Monsieur François Halbardier, +32 10 430 110 - info@ariesconsultants.be.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de la Hulpe - Service de l'Urbanisme, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur (Atenor), lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

20003711